

En cette fin d'année 1995, le SPI se propose de présenter à tous ses partenaires un bilan des travaux engagés et des activités entreprises, et de discuter avec eux des axes de travail pour les années à venir.

Dans ce but, tous les membres sont invités au prochain Conseil d'Orientation du SPI qui se réunira le 21 décembre à 10h sous la présidence de M. le Préfet des Yvelines.

Objectifs du "Programme Odeurs"

- Localiser les problèmes olfactifs récurrents (qui ne sont pas connus par la DRIRE),
- Faire l'inventaire des problèmes olfactifs accidentels,
- Améliorer le traitement des plaintes liées aux odeurs,
- Faire l'inventaire des émissions olfactives industrielles connues et des actions mises en oeuvre pour les réduire.

Une double démarche

- Relevé des plaintes liées aux odeurs,
- Inventaire des sources olfactives d'origine industrielles

Le "programme "Odeurs" : Un état des lieux des nuisances olfactives

La Commission Air du SPI a mis en place un programme visant à dresser un état des lieux des nuisances olfactives en Vallée de Seine.

Ce travail permettra de **cartographier les principales nuisances olfactives** et d'en évaluer l'importance pour réfléchir, si nécessaire, aux solutions qui pourraient être apportées. Sa finalité est aussi de se donner les moyens de **répondre aux demandes d'informations** de la part des associations ou des collectivités à propos des gênes olfactives. On espère enfin déterminer les parts des émissions d'origine industrielle par rapport aux émissions d'origine urbaine.

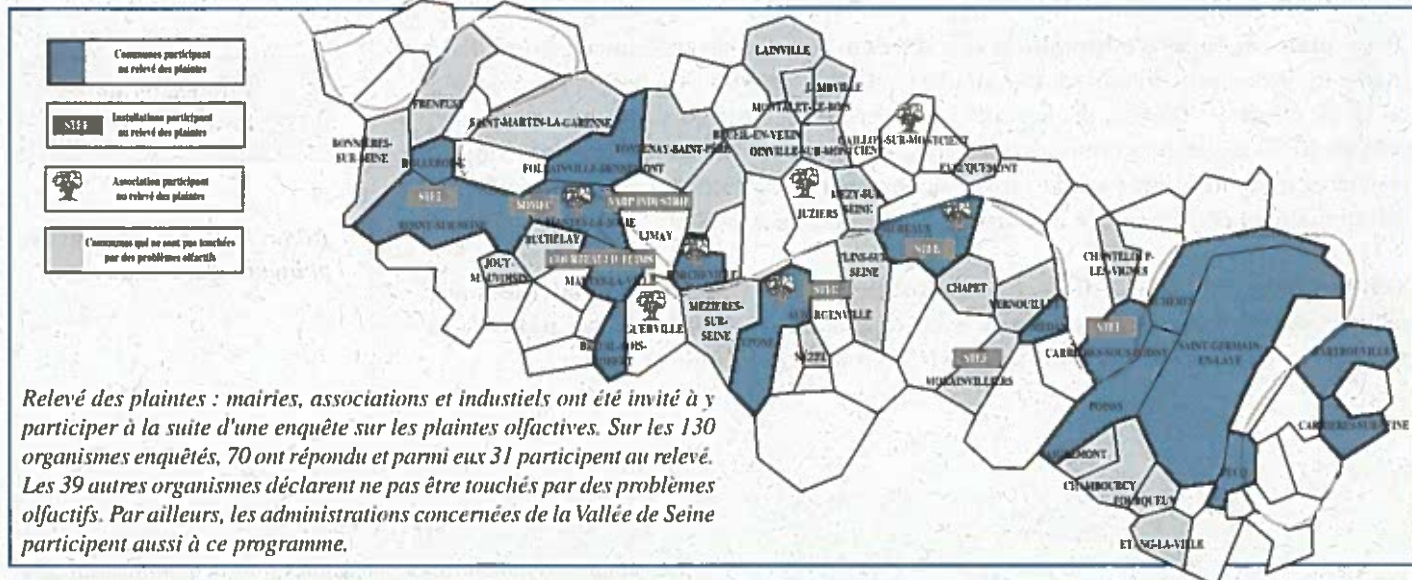
Le "programme Odeurs" s'appuie sur une double démarche :

- d'une part, **relever l'ensemble des plaintes liées aux odeurs**,
- d'autre part, **dresser un inventaire des sources potentielles ou existantes des émissions olfactives d'origine industrielle** et des actions mises en oeuvre pour les réduire.

Le relevé des plaintes est assuré par les administrations, mairies, associations et industriels de la Vallée de Seine, susceptibles de recevoir des plaintes. Pendant une période d'un an environ, ces organismes transmettent au SPI les renseignements précis sur les plaintes qu'ils reçoivent (*identification du plaignant, date, lieu et description de l'odeur*).

L'inventaire des sources olfactives existantes ou potentielles d'origine industrielle est basé sur des travaux de synthèse, à partir de données DRIRE, ainsi que sur les résultats d'un questionnaire adressé aux principaux industriels de la Vallée de Seine.

Ce "Programme Odeurs" s'étendra jusqu'à mi-96, puis une analyse et une synthèse seront effectuées.



La dernière Lettre du SPI vous informait des réalisations et des travaux en cours. Cette fois, nous vous proposons les **principaux projets des Commissions Techniques** :

Commission Air

- Etude sur les niveaux de poussières et leur composition dans l'atmosphère de la région Mantoise.

Commission Déchets

- Brochure "déchets" d'une vingtaine de pages.

Commission Eau

- Etude sur les rejets en micropolluants des stations d'épuration urbaine.
- Etude sur les rejets pluviaux des sites industriels et leur positionnement par rapport aux rejets d'autres zones urbaines.

Contenu des dernières Commissions

Commission Eau du 12 septembre, à la Mairie de Bonnières sur Seine

Après la visite de l'entreprise de conditionnement de vin CHANTOVENT, le **bilan 1994 des apports en polluants dans le milieu** a été présenté par la DRIRE, l'Agence de l'Eau et le SIAAP. Il confirme la baisse régulière des rejets en métaux d'origine industrielle (- 10 % par an) et urbaine. Notons aussi que les rejets, rapportés à l'unité de fabrication, des constructeurs automobiles continuent de baisser sur tous les paramètres, et notamment sur les matières organiques. Ce bilan sera détaillé dans la prochaine Lettre du SPI.

Commission Déchets du 27 septembre, au District Urbain de Mantes

1) Le **plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés** a obtenu un avis favorable du Conseil Départemental d'Hygiène. Ce plan, l'un des tout premier à être terminé, définit la gestion globale de ces déchets, de la collecte jusqu'au traitement. Il prévoit qu'une part significative des déchets ménagers et des DIB seront recyclés directement après triage à la source. Les déchets restants suivront majoritairement, soit des filières d'incinération avec valorisation énergétique, soit des filières de compostage. Seuls les résidus "ultimes" seront stockés en décharge. Ce plan fera l'objet d'un dossier spécial dans une prochaine Lettre du SPI.

2) Le **plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux** est en phase finale. Le projet prévoit que sur tout nouveau site de traitement ou de stockage de DIS en Ile-de-France, 70% des déchets devront provenir de la Région. A l'heure actuelle, près de 50 % des déchets éliminés dans des centres collectifs (environ 350 000 tonnes) proviennent de Régions voisines. Les 2 centres habilités à stocker ce type de déchets seront maintenus, la création d'un troisième site n'est pas exclue.

3) **Bilan de la production de déchets industriels 1994** : Il apparaît globalement une relative **stabilité** par rapport à 1993, avec cependant une **amélioration nette** de la gestion des déchets sur certains sites (MCTS à Mantes la Jolie et à Flins).

Calendrier

8 novembre 1995

"la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés"

Cette séance d'information, principalement organisée à l'intention des collectivités locales des Yvelines, est ouverte à tous.

Programme disponible sur demande.

6 décembre 1995

Commission Risques

- Avancement de l'enquête TMD

- L'assurance des risques industriels

21 décembre 1995

Second Conseil d'Orientation du SPI

La prochaine Lettre du SPI

Bilan 1994 des apports en polluants dans l'eau